



OBSERVATOIRE DES INSTALLATIONS AIDEES

**Nord-Pas de Calais
de 2011 à 2015**

Chiffres clefs en Nord-Pas de Calais

En 5 ans, ce sont :

550 installations bénéficiaires
des aides nationales

143 installations bénéficiaires
des aides régionales

70% d'installations sont en pro-
duction animale dont 49%
en lait

58% d'installations sociétaires

Vous allez découvrir les chiffres clefs de l'installation aidée en Nord-Pas de Calais sur les 5 dernières années. Cet observatoire permet d'apprécier la dynamique de l'installation-transmission. Il contribue à évaluer le renouvellement des générations en agriculture.

Depuis ces dernières années, les nouveaux installés, bénéficiaires des aides nationales ou régionales, ont la particularité d'avoir un niveau de formation élevé et de qualité facilité par un réseau important de centres de formation agricole en Nord-Pas de Calais. Ils ont généralement une bonne expérience professionnelle avant leur installation. Ils ont donc de nombreux atouts pour être de bons chefs d'exploitation.

Ces installations se réalisent majoritairement sur des exploitations de polyculture élevage. Ce système d'exploitation nécessite des investissements importants qui impactent le coût de la reprise. Egalement, les conditions de vie et de travail dans ces exploitations nécessitent d'envisager des projets d'installation sous forme sociétaire.

L'accompagnement proposé aux porteurs de projet leur permet de réfléchir individuellement et collectivement à leur installation à la fois sur le plan économique, technique et humain. De nombreuses aides financières (DJA, APIA, Prêt PRCTA, ...) permettent de consolider le plan de financement au démarrage de l'activité.

Qu'entend-on par les installations aidées ?

On appelle « installation aidée » l'installation agricole de porteurs de projets qui ont pu créer ou reprendre une exploitation agricole en bénéficiant des aides financières de l'Etat (aides nationales) ou de la Région (aides régionales).

LES AIDES NATIONALES

Les aides nationales comprennent la DJA* et le prêt bonifié Jeune Agriculteurs. Elles sont attribuées à des jeunes de moins de 40 ans, ayant la Capacité Professionnelle Agricole et un projet d'installation viable.

La Capacité Professionnelle Agricole est le niveau de qualification professionnelle requis pour bénéficier des aides de l'Etat à l'installation en agriculture. Les candidats nés à compter du 1er janvier 1971 doivent posséder un diplôme ou titre homologué de niveau IV listé au répertoire des certifications professionnelles (RNCP) qui autorisent la délivrance de la capacité professionnelle agricole lorsqu'ils sont complétés par un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP).

*DJA : Dotation Jeune Agriculteur
PPP : Plan de professionnalisation Personnalisé
APIA : Aide régionale au Projet d'Installation Agricole
PRCTA : Programme Régional à la Création et à la Transmission

LES AIDES RÉGIONALES

Deux dispositifs, l'APIA* et le Prêt PRCTA* constituent les aides régionales. L'APIA est accordée à des porteurs de projets ayant réalisé un PPP : un projet viable, moins de 40 ans, et pas de diplôme agricole de niveau IV. Le prêt PRCTA est un prêt d'honneur à taux 0% accessible à tout porteur de projet ne pouvant pas bénéficier des aides nationales. Il existe depuis 2015. Les deux aides régionales sont cumulables.

Dans cet observatoire, l'année d'installation est déterminée par la date de dépôt des dossiers de demande d'aides.

BÉNÉFICIER DES AIDES C'EST AUSSI BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

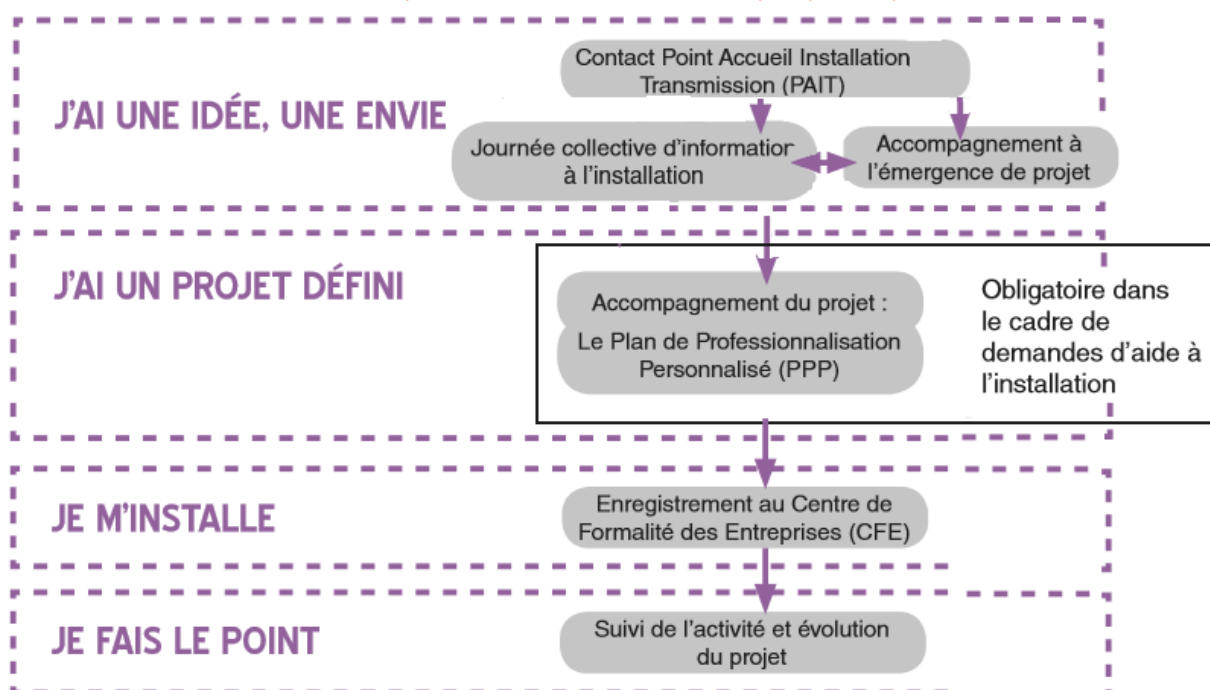
Le point d'entrée pour tout projet de reprise ou de création agricole est le Point Accueil Installation Transmission.

L'accompagnement personnalisé et notamment le PPP est obligatoire pour être éligible aux aides nationales ou régionales.

Cependant, il est ouvert à tout porteur de projet : quel que soit l'âge, le profil ou le parcours.

L'accompagnement se réalise en plusieurs étapes selon l'avancée du porteur de projet dans la réflexion de son projet d'installation.

L'accompagnement à l'installation, étapes par étapes

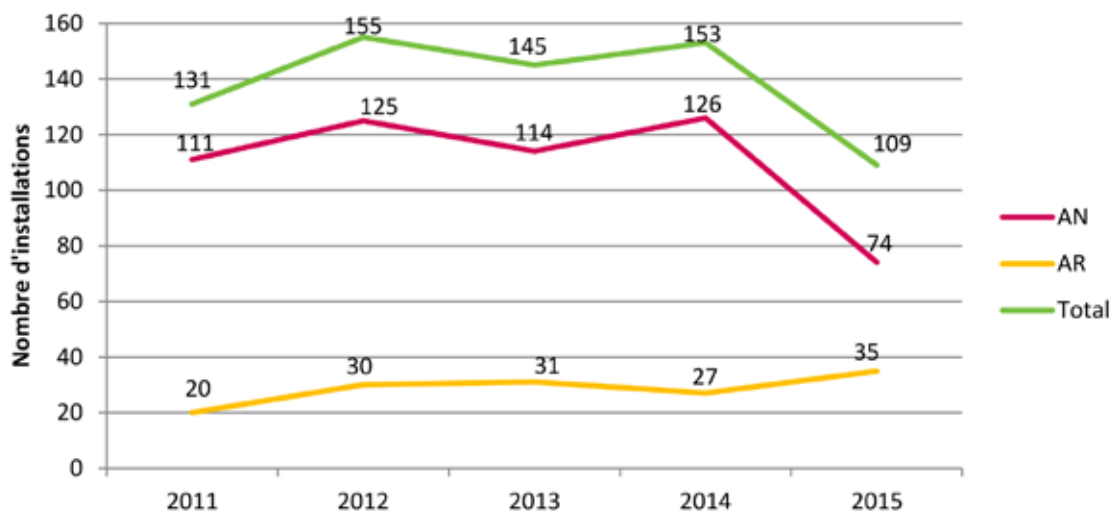


139 installations en moyenne par an depuis 2011

De 2011 à 2015, 693 installations ont bénéficié des aides nationales ou régionales. En moyenne, cela représente 139 installations par an. Le recul du nombre d'installations en 2015 peut s'expliquer par un retard dans la réévaluation des conditions d'attribution des aides nationales (initié par le Ministère de l'Agriculture), ce qui a empêché le dépôt des dossiers durant le premier semestre 2015.

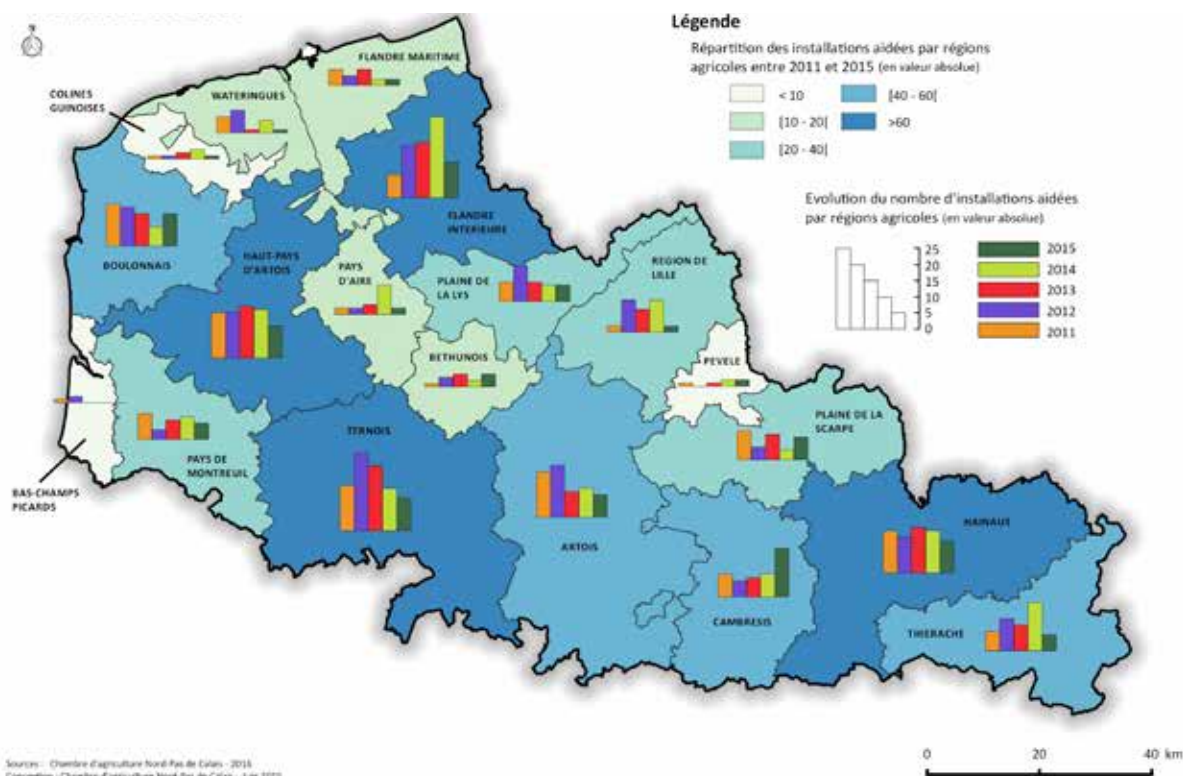
Nombre d'installations aidées nationales et régionales

Source : Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais



Depuis les 5 dernières années, c'est dans le Hainaut, le Ternois, le Haut-Pays d'Artois et les Flandres Intérieures que se sont réalisées le plus d'installations aidées.

Evolutions des installations aidées par petites régions agricoles en Nord-Pas de Calais entre 2011 et 2015



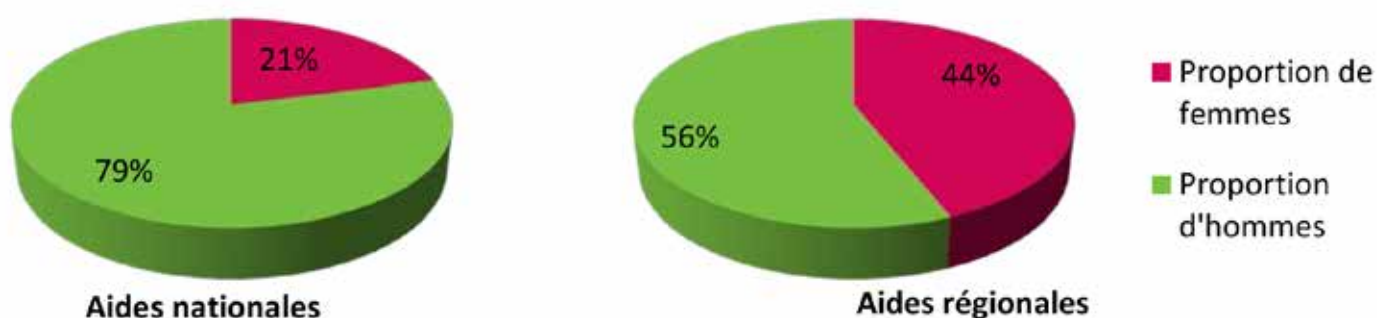
Des bénéficiaires aux profils divers

Le profil des bénéficiaires des aides à l'installation est construit sur 5 années, de 2011 à 2015. On ne note pas d'évolution significative d'une année à l'autre sur ces critères : sexe, âge, formation ou expérience professionnelle.

LA PROPORTION D'HOMMES QUI S'INSTALLENT EST PLUS IMPORTANTE QUE LA PROPORTION DE FEMMES

Les hommes sont plus nombreux à bénéficier des aides à l'installation que les femmes. Cependant, la proportion de femmes à s'installer est plus importante pour les aides régionales que pour les aides nationales, représentant presque 50% des installations en aides régionales.

Comparaison de la proportion d'hommes et de femmes
Source : Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais



LES FEMMES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES S'INSTALLENT PLUS TARDIVEMENT

L'âge moyen à l'installation nous montre que les femmes ont tendance à s'installer avec les aides plus tardivement que les hommes. Les bénéficiaires des aides régionales s'installent également plus tardivement que ceux bénéficiant des aides nationales.

Age moyen des hommes et femmes
Source : Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

	AN	AR
Age moyen homme	28 ans	30 ans
Age moyen femme	31 ans	34 ans

LES PORTEURS DE PROJETS SONT FORMÉS ET BÉNÉFICIENT D'UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

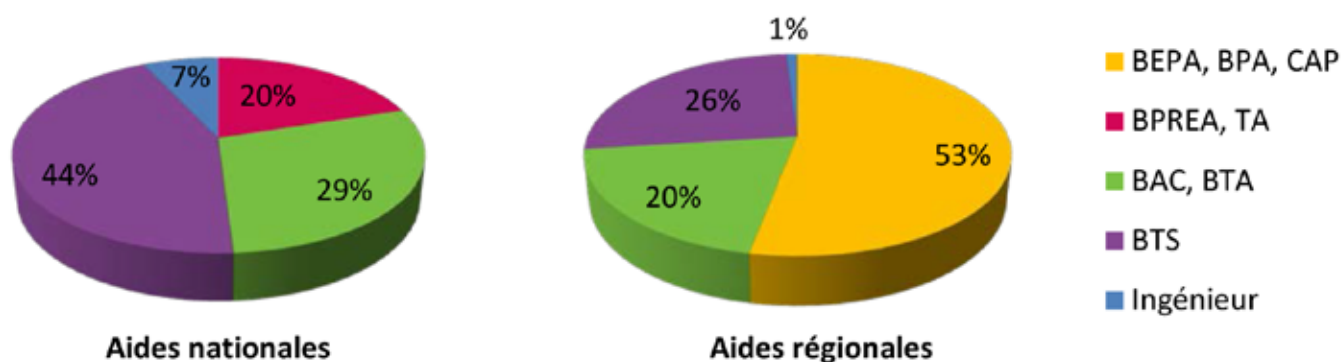
La moitié des jeunes qui s'installent bénéficiaires des aides nationales sont titulaires d'un BTS¹ ou plus. Il est à noter que certains candidats diplômés du BPREA², en reconversion professionnelle, possèdent des diplômes de cursus d'études longues dans d'autres secteurs d'activités que l'agriculture. Quant aux bénéficiaires des aides régionales, ils sont plus de la moitié à avoir un diplôme de type BEP ou BEPA. Le reste des bénéficiaires, soit 47%, ont un niveau Bac ou plus.

¹ BTS : Brevet de Technicien Supérieur Agricole

² BPREA : Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole

En 2015, on observe davantage de porteurs de projet ayant un diplôme d'études supérieures par rapport aux années précédentes : 55% des installés avec les aides nationales en 2015 ont suivi des études supérieures contre 48% en 2014 ; 34% des installés avec les aides régionales en 2015 ont suivi des études supérieures contre 22% en 2014.

Formation des installés aidés entre 2011 et 2015
Source : Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais



De plus, une proportion importante de candidats à l'installation bénéficient d'une expérience professionnelle supérieure à un an : soit 81% pour les installés avec les aides nationales, soit 72% pour les installés avec aides régionales.

94% des installations sont des reprises d'exploitations agricoles

Un candidat est considéré d'origine agricole si au moins un des parents est agriculteur.

Les créations d'exploitations agricoles représentent 6% des installations aidées, les 94% restants correspondent à des installations par transmission.

D'autres part, les porteurs de projet d'origine non agricole représentent 15% des installations aidées depuis 5 ans sur l'ensemble du Nord-Pas de Calais.

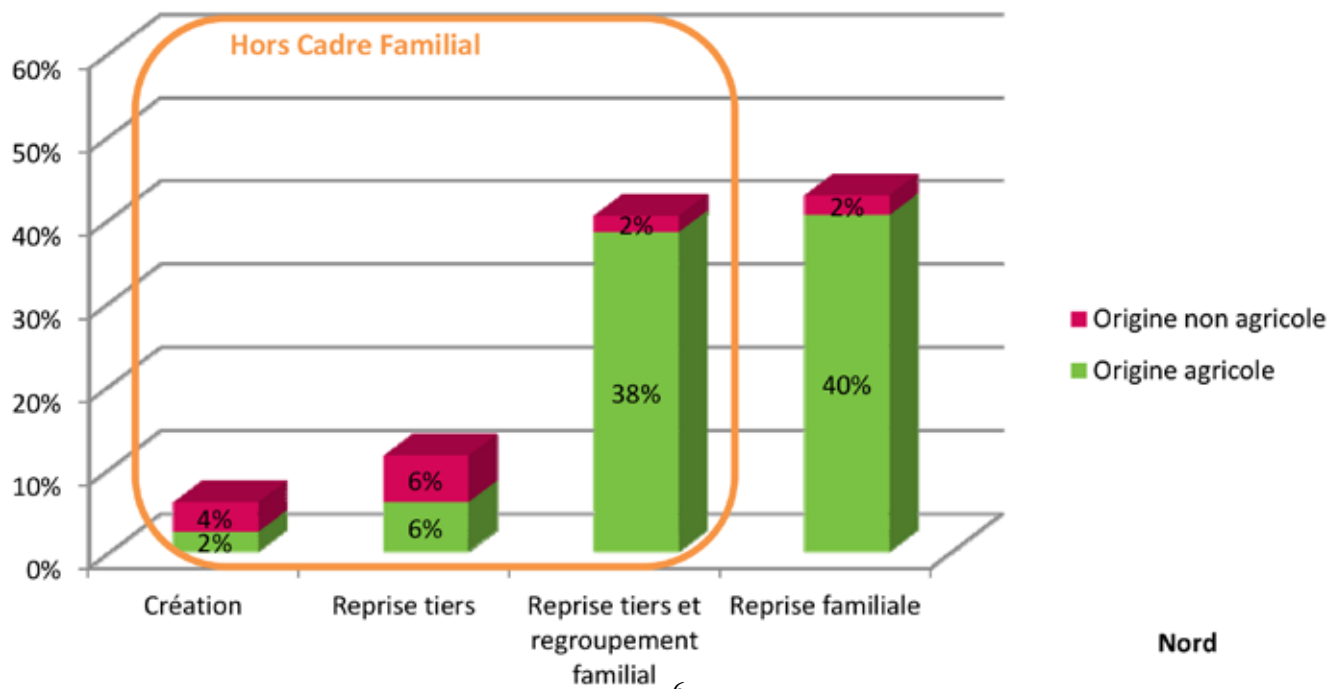
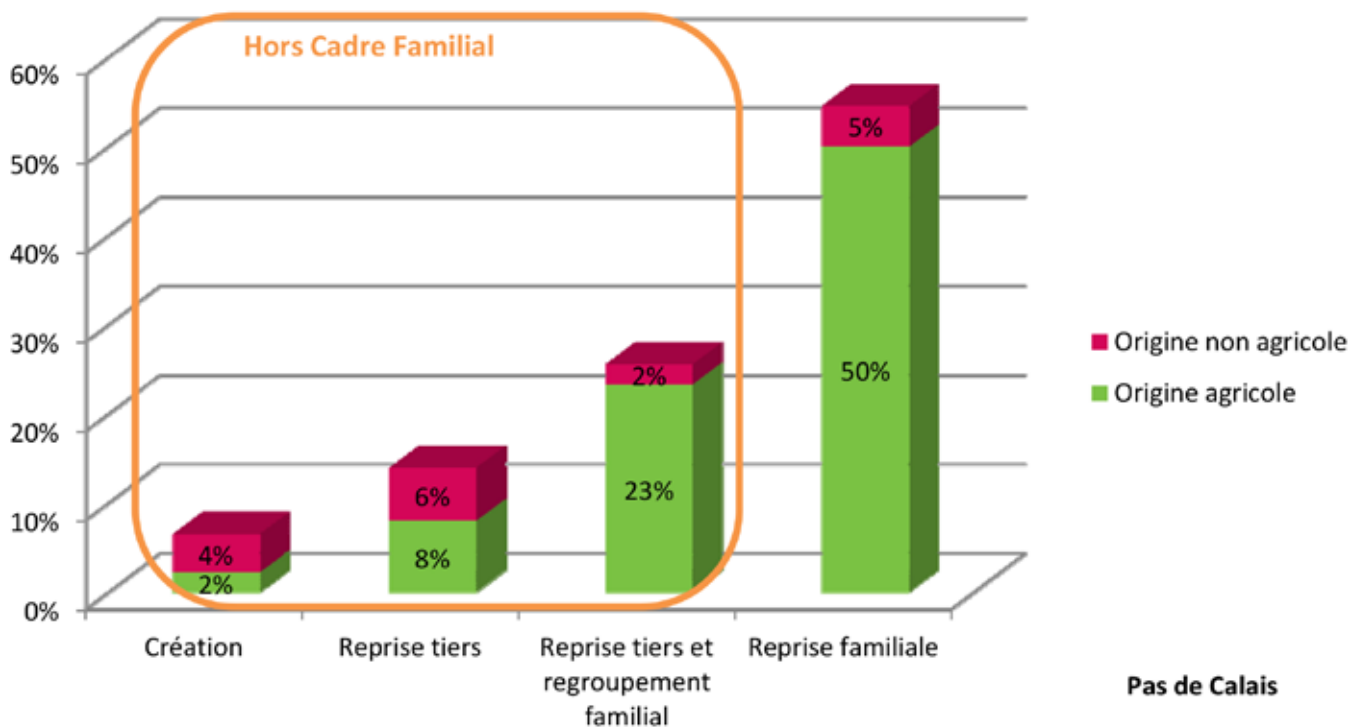
Les créations se font principalement par les candidats d'origine non agricole. Au contraire, 9 reprises d'exploitations sur 10 sont réalisées par des porteurs de projet d'origine agricole.

Un candidat est considéré **Hors Cadre Familial (HCF)** s'il n'y a pas de lien de parenté (jusqu'au 3ème degré de parenté inclus) avec le cédant ou ses associés dans le cadre d'une installation sociétaire.

Parmi les installations par reprise à un tiers, de nombreuses installations se concrétisent via un regroupement avec l'exploitation familiale. Dans le Nord, les reprises à un tiers avec regroupement familial sont plus importantes que dans le Pas-de-Calais.

Caractéristiques des reprises et des créations agricoles dans le Nord et le Pas-de-Calais

Source : Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais



70% des installations aidées ont une activité d'élevage

L'ÉLEVAGE LAITIER RESTE DOMINANT

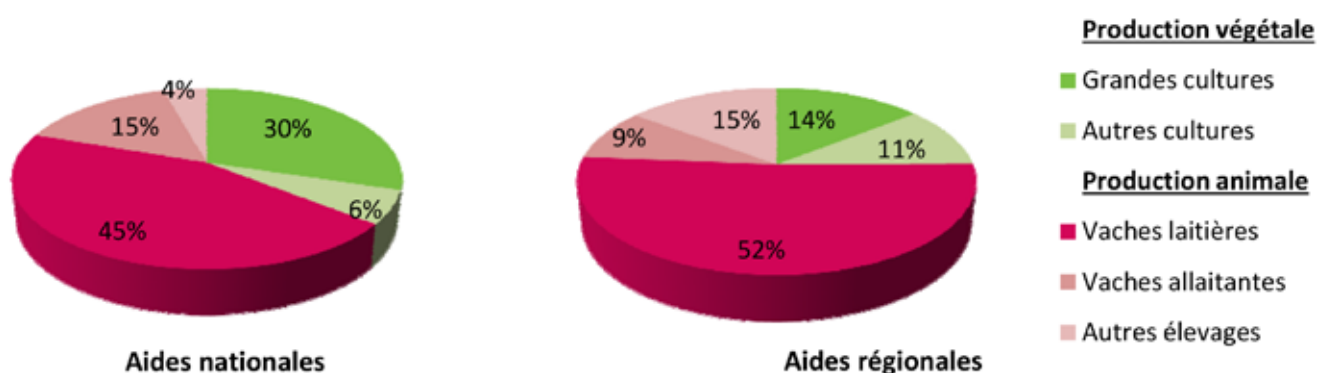
Globalement l'élevage reste la principale activité de l'installation transmission dans le Nord-Pas de Calais : 64% des installations aidées nationales et 76% des installations aidées régionales ont un atelier en production animale.

Répartition des productions principales des candidats à l'installation entre 2011 et 2015

Autres cultures : légumes de plein champ, maraîchage, verger, plantes aromatiques et médicinales, fruits rouges, horticulture

Autres élevages : porc, mouton, chien, chèvre, poule pondeuse, cheval, veau gras, canard, abeilles, moule, poulet

Source : Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais



L'ÉVOLUTION DES RÉFÉRENCES LAITIÈRES ENTRE 2011 ET 2015

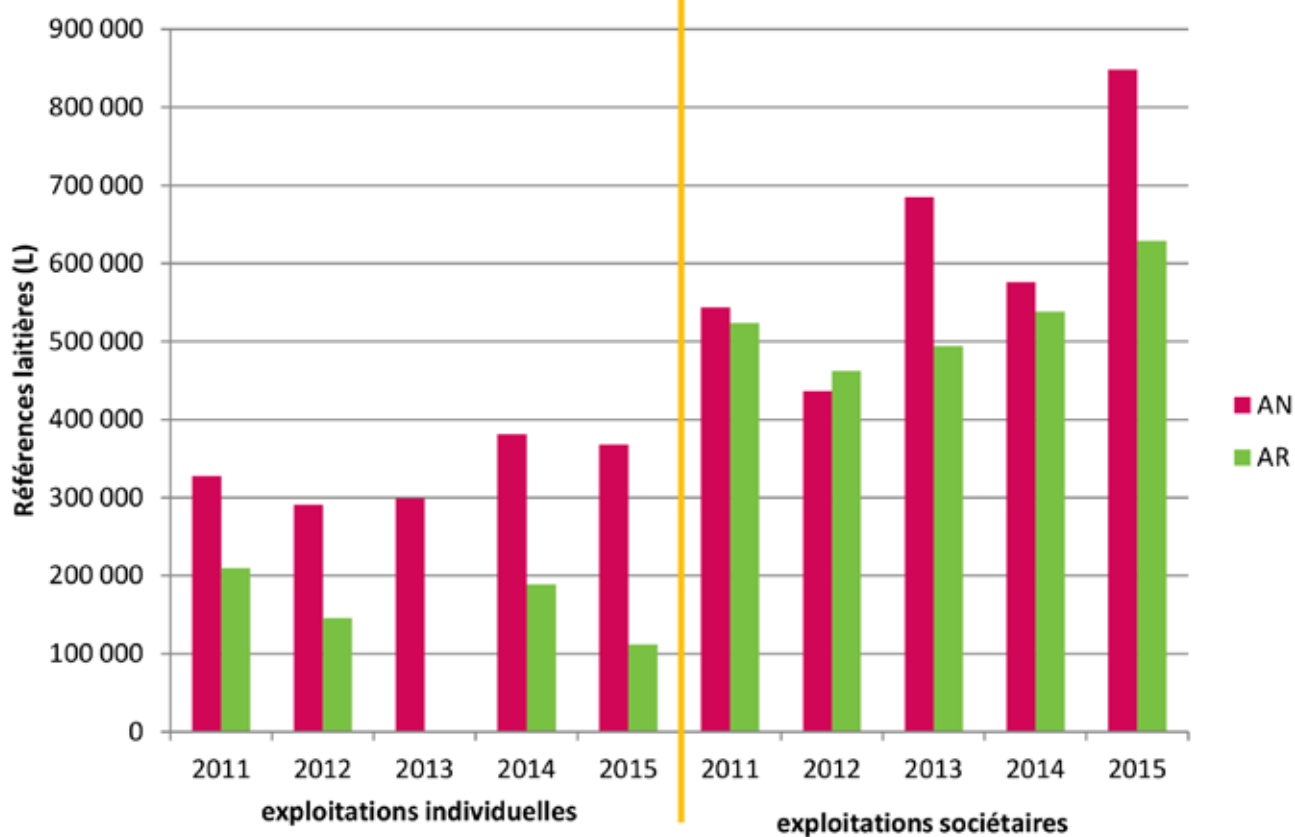
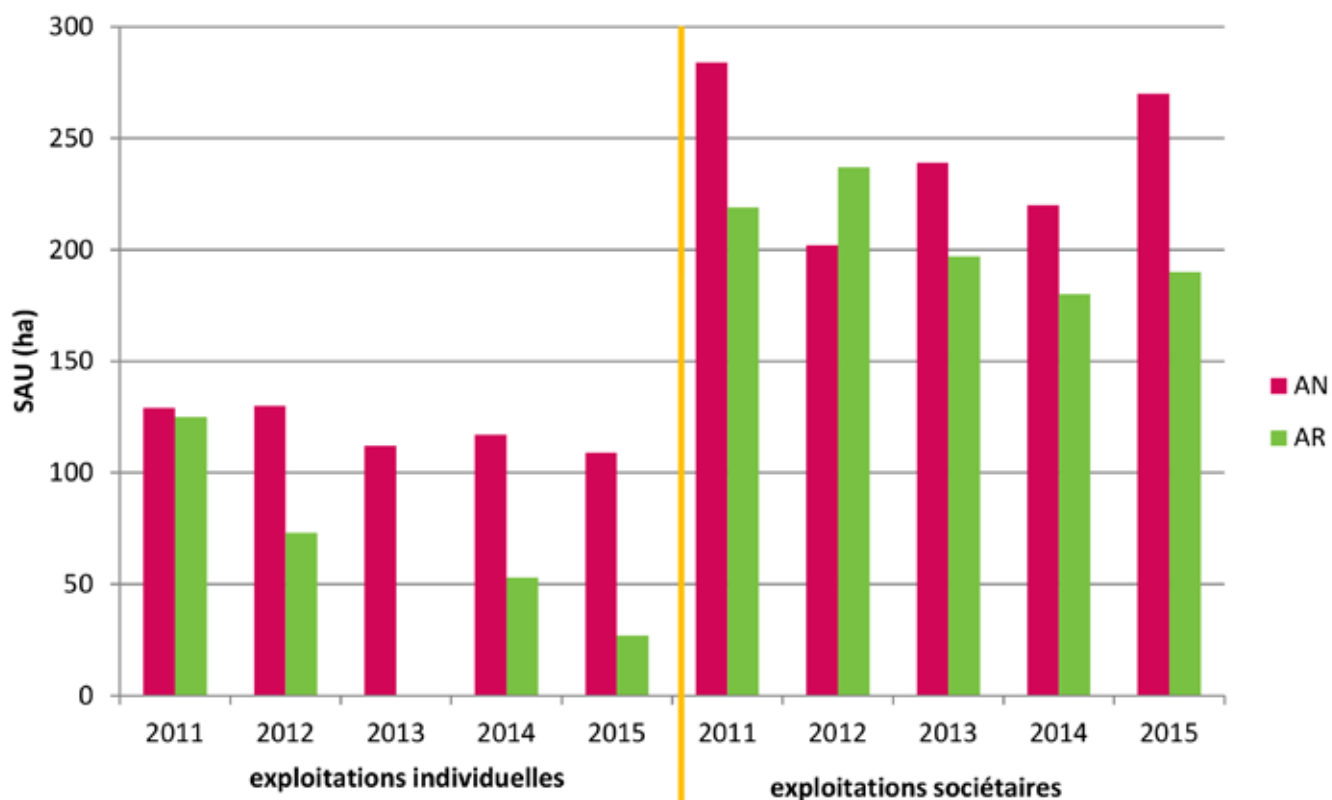
La référence laitière moyenne a augmenté entre 2011 et 2015 quelle que soit la taille de l'exploitation. L'année 2015 est une année de transition, marquant la fin des quotas par réglementation. Pour comparer les références laitières, il est important de distinguer les exploitations individuelles des exploitations sociétaires. 77 % des exploitations laitières sont en société pour les aides nationales et 85% pour les aides régionales. Ces exploitations sociétaires ont en moyenne 2,3 associés.

Surface et référence laitière moyenne sur les 5 dernières années selon la structure juridique

Source : Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

	Individuelle		Sociétaire	
	AN	AR	AN	AR
Référence laitière moyenne (L)	333 292	218 683	617 944	529 451
SAU moyenne exploitations laitières (ha)	60	46	122	102
Nombre d'associés moyen en exploitation laitière	0	0	2,3	2,3

Evolution de la SAU et des références laitières des exploitations individuelles et sociétaires
 Source : Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

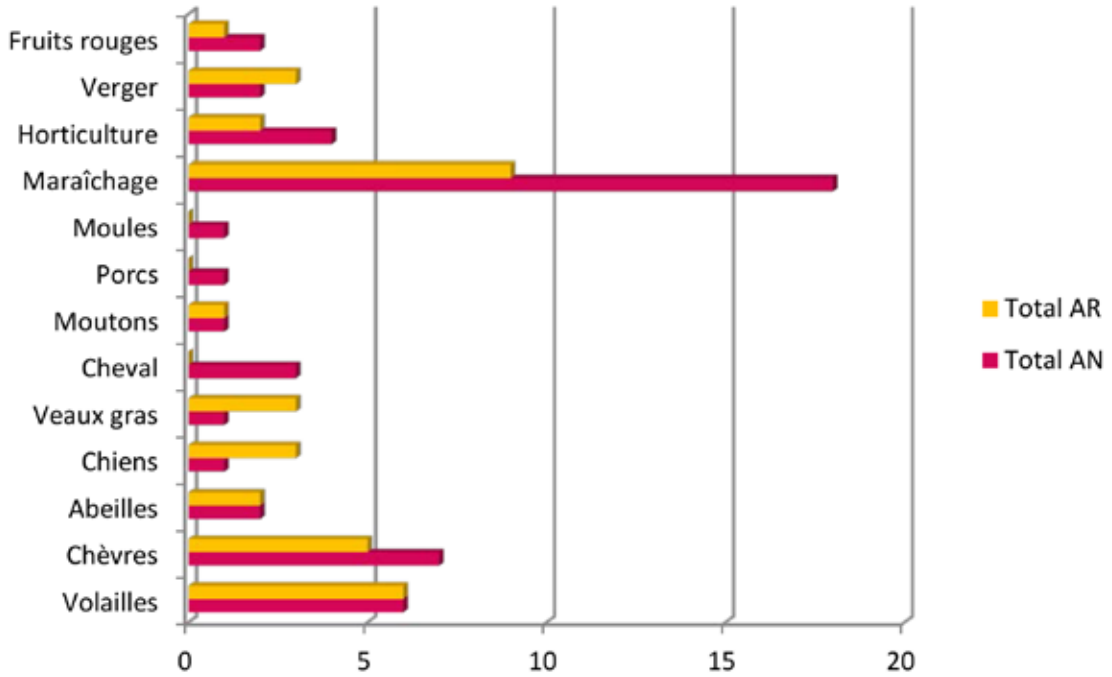


ZOOM SUR LA DIVERSITÉ DES ACTIVITÉS DE PRODUCTION

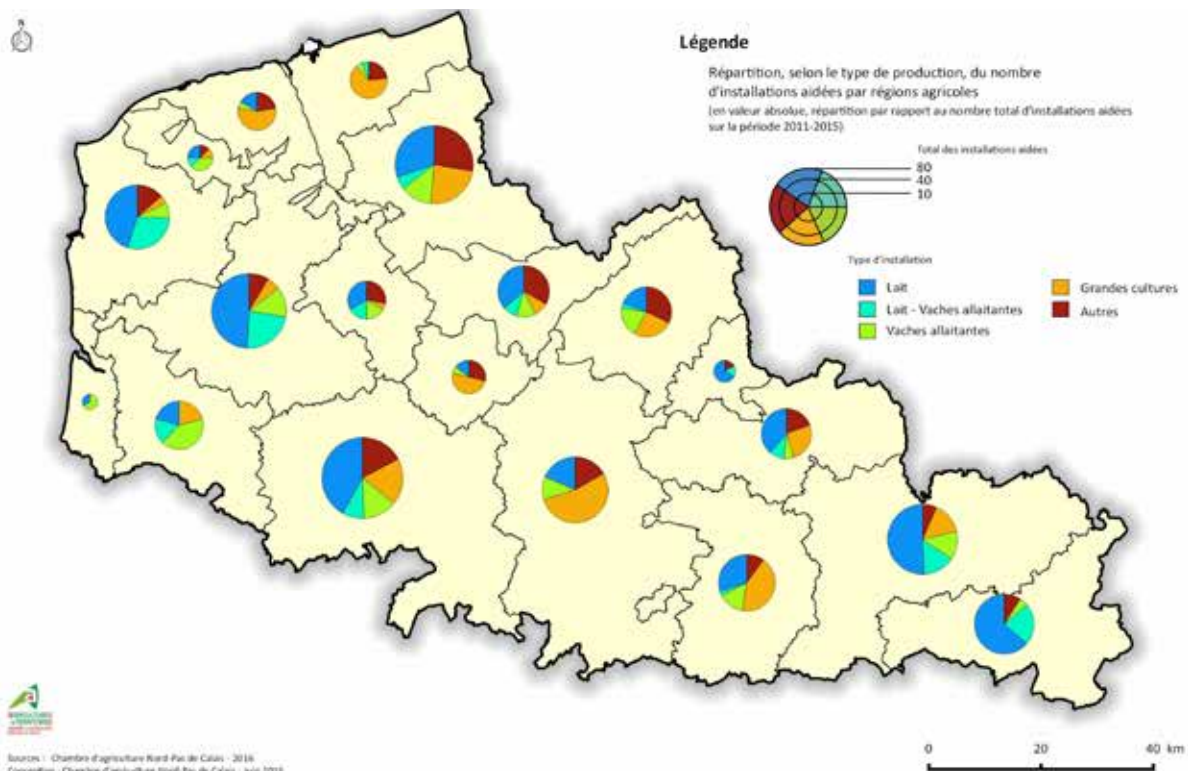
Les personnes s'installant sur des activités de productions diversifiées représentent 9% des aides nationales et 26% des aides régionales. En production végétale, l'activité diversifiée de production la plus représentée est le maraîchage. Pour la production animale, ce sont les productions de chèvres et de volailles.

Les personnes s'installant sur des activités de production diversifiées ne produisent pas de grandes cultures et n'élèvent ni des vaches laitières, ni des vaches allaitantes.

Nombre de projets d'installation avec des activités de production diversifiées
Source : Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais



Principales productions des exploitations agricoles aidées au cours de leurs installations entre 2011 et 2015
Répartition par petites régions agricoles



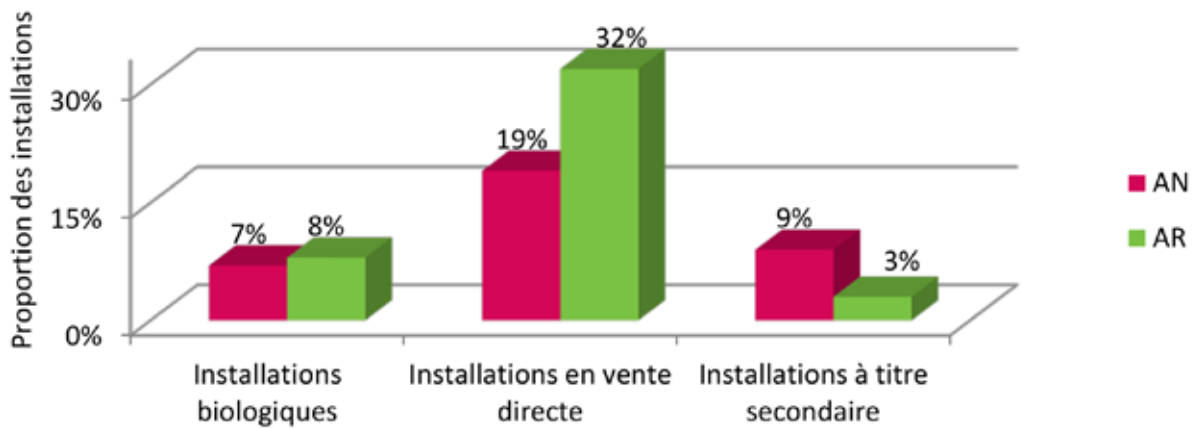
AUTRES CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS D'INSTALLATION

Il est à noter que le mode biologique et la vente directe sont plus représentés dans des projets d'installation bénéficiant des aides régionales. Les installations en bio représentent 15% des installations aidées.

Les Agriculteurs à Titre Secondaire (ATS) sont plus représentés dans les projets d'installation bénéficiant des aides nationales.

Selon la définition utilisée pour les conditions d'éligibilités aux aides nationales, un agriculteur est installé **A Titre Secondaire (ATS)** s'il exerce une double activité et son revenu disponible agricole doit être compris entre 30 et 50% du revenu professionnel total.

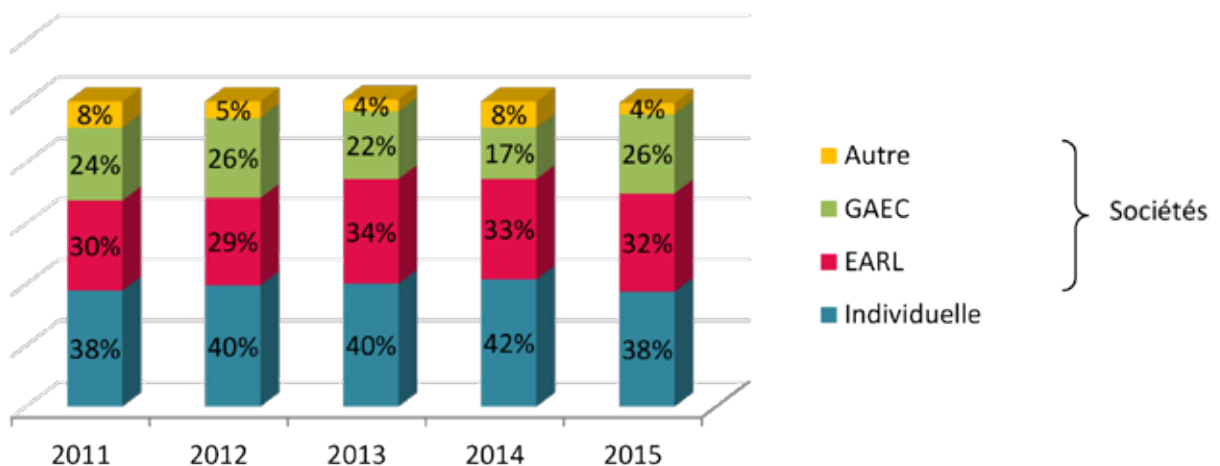
Proportion des projets d'installations en mode biologique, en vente directe et à titre secondaire
Source : Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais



La société : un choix de la majorité des candidats à l'installation

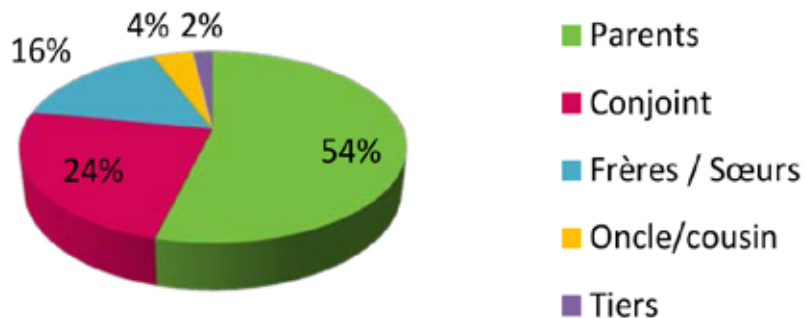
L'évolution des installations sociétaires et individuelles est relativement stable depuis les 5 dernières années.

Evolution du statut juridique des installations aidées
Source : Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais



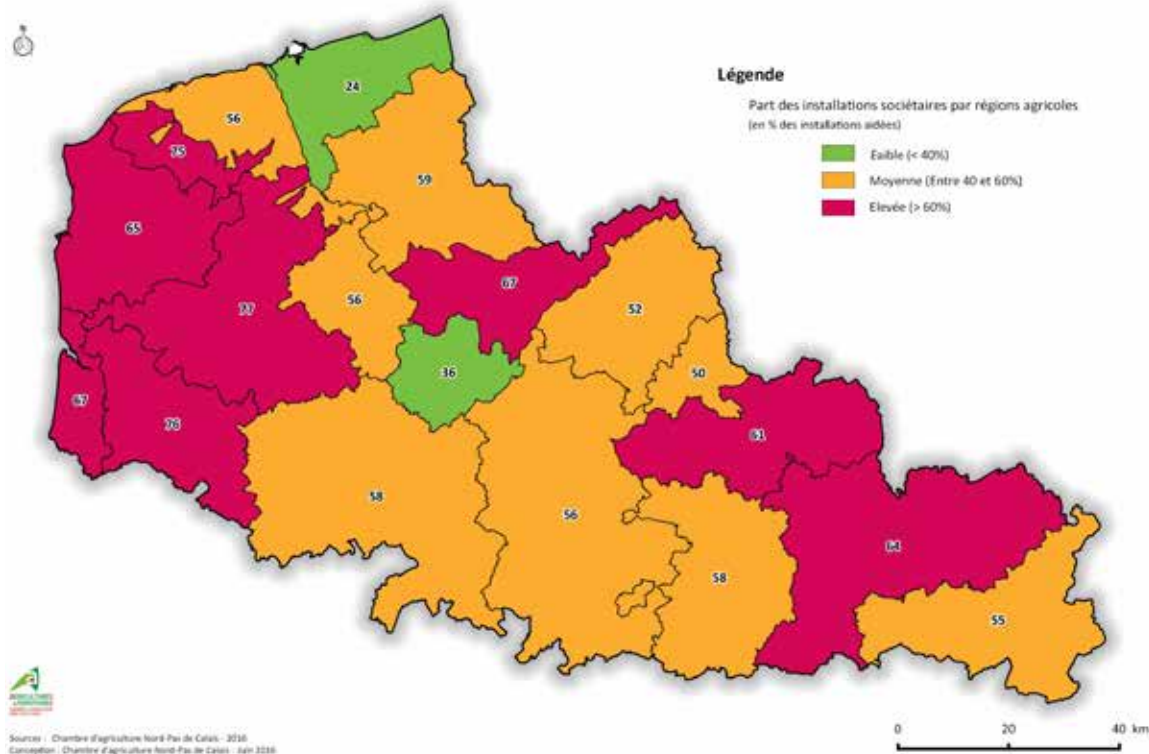
En 2015, 62% des installés ont choisi d'intégrer une société existante ou de la créer. Cette association a lieu principalement avec les parents, mais aussi avec les conjoints ou les frères et sœurs. Sur les 5 dernières années, le nombre moyen d'associés est de 2,3.

Lien de parenté entre les porteurs de projets et leurs associés en 2015
 Source : Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais



On remarque qu'il y a davantage d'exploitations en société dans les territoires où l'élevage est dominant.

Part des installations sociétaires en Nord-Pas de Calais entre 2011 et 2015



En 2015, 59% du coût de l'installation est financé par prêt bancaire

Le coût total de l'installation comprend le coût de la reprise, le coût des investissements et le Besoin en Fond de Roulement nécessaires dans les 5 premières années de l'installation.

2015 Coût total (%)	Prêt bancaire (%)	Prêt familial (%)	Autre (%)	Apports (%)
100	59	15	9	17

La proportion du prêt bancaire par rapport au coût total de l'installation est de 59% en 2015.

Le PAIT est la porte d'entrée des porteurs de projet en agriculture. Quelle que soit votre idée de projet, les conseillers répondent en toute confidentialité à vos questions, vous accompagnent et vous orientent vers les structures partenaires correspondant à vos besoins

La reprise ou la création agricole revêt différents aspects qui peuvent rendre l'opération complexe et mobilise des compétences dans différents domaines : économique, juridique, social, fiscal, réglementaire et humain...

Vous n'êtes pas seul pour préparer votre installation. Un grand nombre de professionnels peuvent vous accompagner dans votre projet : ils vous aideront dans la réflexion, la prise de décision et les démarches.

Contactez le PAIT

Saint Laurent Blangy 03 21 60 57 41

Sars et Rosières 03 27 21 46 91

pait@agriculture-npdc.fr

Retrouvez toutes les informations pour créer ou reprendre en agriculture sur le site :

www.deveniragriculteur-npdc.fr



- ➔ Consultez les actualités, découvrez les offres de formation régionale, les événements à ne pas manquer...
- ➔ Vous pouvez également y retrouver d'autres publications qui peuvent vous intéresser :
 - Livre blanc de la transmission et de la création en agriculture en Nord-Pas de Calais « Demain, je serai agriculteur »
 - Guide « Je crée mon activité en maraîchage bio en Nord-Pas de Calais »
 - Guide « Je recrute, je travaille dans une exploitation agricole en Nord-Pas de Calais »
 - Guide « Devenir agriculteur avec une activité diversifiée – Guide du porteur de projet »
 - « Regards croisés jeunes installés-cédants » pour la filière laitière, légumière et porcine
 - Guide « Je transmets mon exploitation agricole - guide du futur cédant »
- ➔ Et n'oubliez pas de vous inscrire aux «nouvelles du PAIT» en nous communiquant votre mail !

Ce document a été réalisé par la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais dans le cadre du PRCTA (Programme Régional à la Création et Transmission en Agriculture). Il est financé par le Conseil Régional des Hauts-de-France et l'Etat.

